



Fédération Française d'Airsoft

Siège social : 10 rue Emilie Carles – 03400 YZEURE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

28 SEPTEMBRE 2024

Objet : Procès-verbal de l'Assemblée
Générale Ordinaire du 28 Septembre 2024

Auteurs : Benoit MARIUS, Président
Laetitia DUSSAULE, Assistante technique

Date : 28 Septembre 2024

Licence : CC BY-NC-ND 4.0



Préambule.....	4
1 Bilan moral de l'exercice.....	5
1.1 Baisse des demandes et effets de l'inflation.....	5
1.2 Implication des bénévoles.....	5
1.3 Défense de l'Airsoft.....	6
2 Bilan d'activité de l'exercice.....	7
2.1 Affiliations et Licences.....	7
2.2 Gestion des demandes et relations publiques.....	7
2.3 Chantier sur les Ressources Humaines.....	7
2.4 Règlement Général sur la Protection des Données.....	8
2.5 Tournois Sportifs.....	8
2.6 Couverture d'assurance des associations de fait.....	9
2.7 Signature électronique.....	10
2.8 Version 3.2 du GESAD.....	10
2.9 Vote du bilan d'activité.....	11
3 Rapport financier de l'exercice.....	11
3.1 Rapport comptable 2023.....	11
3.2 Rapport comptable 2024.....	12
3.3 Précisions.....	14
4 Rapport des commissions.....	15
4.1 Commission communication.....	15
4.1.1 Conception d'un stand mobile.....	15
4.1.2 Edition de nouveaux support de communication.....	15
4.1.3 Publications sponsorisées.....	16
4.2 Commission Formation.....	16
4.3 Commission Événementiel.....	16
4.4 Commission Juridique.....	16
4.4.1 Charte commerciale d'Airsoft Responsable.....	17
4.4.2 Licences de marques.....	17
4.4.3 Conformité des Statuts et des règlements avec l'agrément sportif.....	17
4.5 Commission Prévention.....	18
4.5.1 Évolutions des normes de protection oculaires.....	18
4.5.2 Assurance Fédérale (MAIF).....	20
4.5.3 Trousses de Secours et Secourisme.....	20
4.5.4 Etude des Billes Biodégradables.....	21
4.6 Commission Airsoft Sportif.....	21
4.6.1 Airsoft League (Reality Game).....	21
4.6.2 Compétitions diverses.....	22

4.6.3 Tir Sportif de Vitesse Airsoft - TSVA (IPSC Action Air).....	22
4.6.4 Sniperland Golf Challenge 2024.....	22
4.6.5 Développement du Speedsoft® et disciplines Speed.....	23
4.7 Commission technique.....	23
4.7.1 Migration d'espace de travail.....	23
4.7.2 Evolution GESAD, options et licences dématérialisées.....	23
4.7.3 Nouvelles contraintes techniques d'envoi d'emails.....	24
4.8 Vote du rapport des commissions.....	24
5 Election des membres du Conseil d'Administration.....	25
5.1 Présentation des candidats.....	25
5.1.1 Composition actuelle du Conseil d'Administration.....	25
5.1.2 Nouvelles candidatures.....	26
5.2 Votes et proclamation des résultats.....	26
6 Elections du Bureau par le Conseil d'Administration.....	27
6.1 Composition du Conseil d'Administration.....	27
6.2 Composition du Bureau.....	28
7 Orientations générales de la Fédération pour l'exercice à venir.....	29
7.1 Orientations générales.....	29
7.2 Pérennité financière.....	29
7.3 Processus administratifs.....	30
7.4 Développement de l'Airsoft Compétitif.....	30
8 Budget prévisionnel 2025.....	31
8.1 Budget Prévisionnel.....	31
8.1.1 Produits.....	31
8.1.2 Charges de fonctionnement.....	31
8.1.3 Charges d'investissement.....	32
8.2 Mise en place des options.....	32
8.3 Montant des cotisations 2025.....	33
8.3.1 Proposition du Conseil d'Administration.....	34
8.4 Patch PVC Collector 2025.....	35
8.5 Précisions.....	36
8.6 Vote du budget prévisionnel.....	36
9 Fin de séance.....	36

Préambule

Le 28 Septembre 2024, à 10h30, les licenciés de la Fédération Française d'Airsoft se sont réunis

Salle Pierre Mendès France, Château de Panloup, Rue des Cladets, 03400 YZEURE

en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation du Président adressée aux licenciés le 10 Août 2024, conformément aux Statuts, plus d'un mois avant.

235 membres étaient présents et représentés. Aucun quorum n'étant requis par les Statuts pour l'Assemblée Générale Ordinaire, celle-ci a donc pu valablement délibérer.

L'Assemblée était présidée par Monsieur Benoit MARIUS, en sa qualité de Président de la Fédération Française d'Airsoft. Il était assisté d'une secrétaire de séance, Madame Laëtitia DUSSAULE, assistante technique de la Fédération Française d'Airsoft.

Étaient présents ou représentés les membres du Conseil d'Administration suivants :

- Thibault BARRÉ, Trésorier-adjoint et Administrateur ;
- Laetitia CERVANTES, Secrétaire et Administratrice ;
- Baptiste DE HARO, Administrateur ;
- Jérôme MACÉ-FRANCAZAL, Trésorier et Administrateur ;
- Benoit MARIUS, Président et Administrateur ;
- Yves-Mari PRADELLE, Vice-Président et Administrateur ;

Était absent(e) les membres du Conseil d'administration suivants :

- Camille SAD-PENON, Administratrice.

Étaient également présents et représentés 129 autres licenciés à jour de leur cotisation.

L'ordre du jour a été rappelé par le Président :

- Bilan moral de l'exercice ;
- Bilan d'activité de l'exercice ;
- Bilan financier de l'exercice ;
- Rapports des commissions ;
- Réunion du Conseil d'Administration pour l'élection du Bureau ;
- Orientations de la Fédération pour l'exercice à venir ;
- Vote des montants de cotisations et du budget.

Le bilan moral, le bilan d'activité, le rapport financier, le rapport des commissions ainsi que le budget prévisionnel ont été envoyés en amont à tous les participants inscrits, afin qu'ils aient le temps d'en prendre connaissance et de préparer leurs interventions. Pour une

question de lisibilité, le contenu de ces documents est repris dans le présent document en intégrant la synthèse des échanges et des modifications occasionnées dans les rapports.

1 Bilan moral de l'exercice

1.1 Baisse des demandes et effets de l'inflation

Nous remercions sincèrement tous nos clubs pour leur fidélité. Cependant, comme redouté depuis plusieurs années, l'impact de l'inflation commence à se manifester sur les demandes de licences et d'affiliation. Une baisse est observée, notamment en ce qui concerne les souscriptions à la couverture d'assurance, par rapport à l'an dernier. S'agissant d'une des deux principales sources de recettes, cette baisse est particulièrement préoccupante.

Les effets de l'inflation pèsent de plus en plus sur les finances fédérales. La hausse des coûts rend difficile le maintien d'un montant de cotisation inchangé depuis 2019, lequel représente cette année environ 94% des recettes financières de la Fédération.

1.2 Implication des bénévoles

Malgré des difficultés de recrutement persistantes, l'engagement constant de l'équipe en place est remarquable. Le Président exprime sa profonde gratitude envers tous les bénévoles, passés et présents, ainsi qu'à leurs proches qui soutiennent leur implication. Le dynamisme des bénévoles est régulièrement salué par de nombreux clubs.

Cependant, l'effectif bénévole actuel est insuffisant pour répondre aux objectifs et attentes des licenciés, et l'équipe montre des signes d'essoufflement. Depuis 2021, nous avons dû réduire nos activités pour nous concentrer sur les projets essentiels. Aujourd'hui, il est urgent de renforcer notre capacité en matière de recrutement et d'accompagnement des bénévoles, afin de garantir la pérennité de la Fédération.

Nous accueillons toutes les candidatures, mais en privilégiant l'autonomie, pour permettre à chacun de contribuer efficacement, malgré notre répartition géographique dispersée. La Fédération, en tant qu'association dirigée par des bénévoles, ne peut fonctionner durablement sans l'implication active de ses membres. Plus nous serons nombreux, plus nous pourrons développer de nouvelles initiatives, encourager le renouvellement des équipes et éviter la démotivation des bénévoles, inévitable sur le long terme.

Au-delà de l'implication en interne de la structure fédérale, merci à tous les clubs et licenciés qui portent fièrement les couleurs de la Fédération sur les terrains. La Fédération est l'affaire de tous : chacun, en diffusant son message, contribue à l'avenir de l'Airsoft.

1.3 Défense de l'Airsoft

Chaque année, il est crucial de sensibiliser les licenciés et la communauté des airsofteurs aux défis que la Fédération rencontre dans sa mission de défense de l'Airsoft. Grâce à son action, la Fédération a réussi à préserver l'Airsoft en France à plusieurs reprises depuis sa création, évitant des restrictions sévères. Régulièrement, nous observons des menaces sur la pratique de l'Airsoft dans d'autres pays qui nous rappellent l'importance d'une Fédération forte et soutenue.

La récente crise sanitaire a démontré la nécessité d'une mobilisation rapide et efficace. Seule une poignée de bénévoles dévoués a permis de mettre en place des conditions de reprise adaptées, en collaboration avec les autorités. Sans leur engagement, il aurait été impossible de suivre le rythme des évolutions réglementaires et sanitaires pour publier les mises à jour nécessaires, ainsi que de répondre aux besoins des associations.

Cependant, pour assurer l'avenir de la Fédération, il est impératif de renouveler les forces bénévoles. Sans apport régulier de nouveaux volontaires, le travail devient démotivant pour les bénévoles en place, compromettant ainsi la capacité de la Fédération à défendre l'Airsoft à long terme. Les licenciés ne peuvent pas se considérer comme de simples consommateurs, mais comme des membres actifs d'une association, prêts à apporter leur aide.

Enfin, avec la réglementation sur les armes à feu en constante évolution, la vigilance de la Fédération reste essentielle pour anticiper et contrer toute nouvelle menace. Un grand merci à tous ceux qui soutiennent nos bénévoles, leur apportant motivation. Certains dénigrements gratuits sur les réseaux sociaux peuvent être dévastateurs sur leur moral, il est donc important de les soutenir autant que possible.

La Fédération demeure indispensable pour préserver et faire évoluer l'Airsoft en France, ayons-en bien conscience pour la soutenir tant qu'il reste des bénévoles motivés pour la faire vivre.

1.4 Vote du bilan moral

Avant de soumettre le rapport au vote, le Président rappelle que l'article 18 des Statuts stipule que "Les délibérations et décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire sont prises à la majorité des membres présents" ce qui implique que les abstentions comptent comme des votes contre. Il indique vouloir lancer des travaux dans un avenir proche pour modifier cette règle.

Ce rappel effectué, le Président soumet au vote de l'Assemblée le bilan moral.

Avec 235 voix pour, le bilan moral est validé à l'unanimité par l'Assemblée.

2 Bilan d'activité de l'exercice

2.1 Affiliations et Licences

Au 21 septembre 2024, nous comptons **295** clubs affiliés et **4 207** licenciés.

Il s'agit d'une des meilleures années, après les chiffres records de l'an dernier avec respectivement 307 associations affiliées et 4 686 licenciés en fin d'année.

Le taux de licences avec patch est actuellement de 41% du volume total de licences. Il était d'environ 40% en 2023, 29% en 2022, et autour de 20% de 2019 à 2021.

2.2 Gestion des demandes et relations publiques

Depuis des années, la Fédération reçoit de nombreuses demandes via différents canaux, notamment par email et sur Facebook. Ces demandes sont principalement traitées par Mme Dussaule, assistée par le Président et, selon les sujets, relayées aux Administrateurs ou chargés de missions. Ces échanges, qui couvrent divers domaines tels que l'affiliation, la réglementation, ou encore les partenariats, sont une occasion précieuse de communiquer avec un public varié : airsofteurs, parents, propriétaires, collectivités, forces de l'ordre, entrepreneurs et journalistes.

Le lancement de la FAQ sur le site internet a permis de réduire le volume des demandes, libérant ainsi du temps pour notre assistante technique. En 2022, cela a conduit à l'introduction d'une permanence téléphonique ouverte aux horaires de bureau pour des échanges plus directs.

Grâce à l'engagement de Mme Dussaule et des bénévoles qui l'appuient, la Fédération continue d'être reconnue pour sa réactivité, la qualité de ses réponses et de ses productions. Le Président tient à remercier Mme Dussaule, et tous les bénévoles qui l'appuient, pour leur contribution à l'excellente image de la Fédération véhiculée chaque jour.

2.3 Chantier sur les Ressources Humaines

Conformément aux orientations de l'Assemblée Générale Ordinaire 2022, le chantier sur les ressources humaines se poursuit en interne. Ce chantier a révélé plusieurs axes nécessitant des actions spécifiques. Parmi eux, le recensement des bénévoles, de leur disponibilité, compétences et intérêts, ainsi qu'une réflexion approfondie sur l'accompagnement des nouvelles recrues et le processus de recrutement.

Un travail est également en cours pour intégrer notre assistante dans ces réflexions RH.

Parallèlement, les bénévoles engagés sur ce chantier assurent le recrutement et l'accompagnement des nouveaux arrivants, pour les intégrer dans les meilleures conditions et leur permettre de s'épanouir tout en contribuant aux projets fédéraux. Bien qu'il reste encore du chemin à parcourir, le travail réalisé par l'équipe actuelle est remarquable et mérite d'être salué.

2.4 Règlement Général sur la Protection des Données

Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), entré en vigueur en 2018, impose de nombreuses règles sur la gestion des données personnelles. Ces obligations concernent non seulement les entreprises et les collectivités, mais aussi les associations.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire 2022, il a été décidé de prioriser le chantier sur le RGPD. Grâce à des sessions de travail régulières et à un suivi rigoureux, une équipe interne a achevé l'audit des processus fonctionnels et a produit des fiches de traitement pour chaque type de données personnelles manipulées. Ces efforts, en plus d'établir une vision globale, serviront de base à la mise en œuvre d'améliorations continues dans nos outils et pratiques, pour renforcer la protection des données personnelles.

2.5 Tournois Sportifs

Cette année a confirmé le rôle central de la Fédération dans l'accompagnement des nouvelles disciplines compétitives et sportives d'Airsoft. Comme les années précédentes, elle a su fédérer divers projets.

Le partenariat 2023 avec Reality Game a été reconduit, permettant d'organiser l'édition 2024 du Tournoi d'Airsoft League avec, pour la première fois cette année, l'organisation d'un festival d'Airsoft. Ce tournoi, mélange de jeu tactique et rapide, exige une organisation rigoureuse, avec des scénarios dynamiques, des rôles d'équipiers bien définis, et l'utilisation des nouvelles technologies.

Pour la première fois, la Fédération a également accompagné le Sniperland Golf Challenge, élargissant l'offre des disciplines compétitives d'Airsoft. Ce challenge, centré sur le tir de précision, vise un public de snipers, tandis que l'Airsoft League s'adresse à des pratiquants qui recherchent le jeu tactique en équipe.

Les projets autour des disciplines "Speed" ne reçoivent plus l'investissement nécessaire depuis 2023, faute de bénévoles, et ont été mis de côté. Il en va de même pour l'organisation d'une compétition nationale de Tir Sportif de Vitesse.

Enfin, la Fédération a soutenu plusieurs initiatives de compétitions, mais leur manque de participants a conduit à leurs annulations par les organisateurs.

Pour les disciplines laissées de côté, la Fédération reste disponible pour accompagner les clubs affiliés désireux d'organiser des compétitions. Toutefois, il est essentiel que les organisateurs comprennent l'importance de fournir un document de présentation détaillé de leur projet lors de toute demande de partenariat. Ce document sert à clarifier les attentes et à mettre en lumière les contributions potentielles des partenaires, y compris la Fédération. Si les messages vocaux et les diffusions en direct sur les réseaux sociaux peuvent soutenir la promotion de l'événement, ils ne remplacent pas un dossier bien structuré, indispensable pour engager des partenaires dans une démarche bien construite.

2.6 Couverture d'assurance des associations de fait

Jusqu'en 2023, les membres d'associations de fait (équipes non déclarées en préfecture) pouvaient bénéficier de la couverture d'assurance MAIF négociée par la Fédération. Cependant, cette exception a été supprimée par la MAIF, et depuis cette année, ces associations ne peuvent plus souscrire à cette couverture via la Fédération.

Une campagne d'information a été menée auprès des associations concernées pour les informer de ce changement. Nous les avons encouragées à créer officiellement leur association, en leur fournissant notre kit de création d'association d'Airsoft, disponible sur notre site Internet. Ce kit inclut des modèles et un guide pour faciliter les démarches de déclaration, et nous avons proposé un accompagnement en cas de difficultés.

Le GESAD a été modifié pour supprimer l'option de souscription d'assurance pour les associations de fait et intégrer un message explicatif à la place.

Cette année, nous avons accompagné 25 équipes dans la création de leur association, tandis que d'autres ont entrepris cette démarche de manière autonome.

Bien que ce changement ait été subi, il présente des avantages pour la pratique de l'Airsoft, notamment en termes de sécurité et de responsabilité des organisateurs. Ce développement s'inscrit dans une perspective de pratique responsable, et renforce la mission de la Fédération qui milite depuis sa création pour la formation d'associations déclarées. Il souligne également l'importance d'une structure fédérale pour communiquer et accompagner les clubs face aux contraintes externes.

2.7 Signature électronique

Cette année, la Fédération a intégré la signature électronique dans ses processus administratifs pour optimiser la gestion des contrats de partenariat, des licences de marques, des conventions de bénévolat, et d'autres documents essentiels. En adoptant la signature électronique, nous visons à simplifier les démarches administratives, réduire l'utilisation du papier, et accélérer le traitement des documents, tout en garantissant leur intégrité et leur conformité légale.

Nous avons choisi la plateforme Lex Community pour cette transition. Il s'agit d'une solution gratuite qui répond aux principales exigences de sécurité et de conformité nécessaires pour les associations.

Nous encourageons vivement nos clubs affiliés à s'intéresser, eux aussi, à la signature électronique. Pour cela, ils peuvent notamment explorer les fonctionnalités offertes par Lex Community. Cette plateforme est particulièrement adaptée pour les structures associatives, offrant une solution gratuite, accessible et fiable pour la gestion des signatures électroniques. En utilisant cette solution, les associations pourront améliorer l'efficacité de leur gestion documentaire tout en respectant les obligations légales, sans frais supplémentaires.

2.8 Version 3.2 du GESAD

Le principal projet technique de l'année a été la refonte complète du système d'affiliation et de licences du GESAD, incluant des options supplémentaires et la gestion des licences dématérialisées. Ce projet représente un investissement important mais devrait permettre des économies annuelles de 3 000 €. Après du retard accumulé en 2023, plusieurs événements sont venus compliquer le sujet cette année encore :

Tout d'abord le précédent développeur du GESAD a quitté son emploi chez le prestataire. Ce dernier a dû affecter et former un nouveau développeur pour prendre la suite du projet.

Un nouveau chiffrage du travail restant a mis en évidence le besoin d'un financement supplémentaire, financement qui a été validé par le Conseil d'Administration.

Cependant, la liquidation imprévue du prestataire a entraîné le licenciement économique des développeurs avant la fin des développements. Le directeur technique du prestataire, ancien développeur de la première version du GESAD, a repris personnellement les développements. Bien qu'il ne puisse réaliser tout ce qui était attendu, il s'est engagé à livrer les fonctionnalités essentielles pour l'ouverture des demandes d'affiliations et de licences 2025. En parallèle, il nous accompagne pour trouver et former un remplaçant qui finalisera la version 3.2 et prendra en charge les futures évolutions et corrections du GESAD.

Si les objectifs sont atteints, une version 3.2 incomplète, mais fonctionnelle, devrait permettre d'ouvrir les demandes d'affiliation et de licences 2025 avec le nouveau système d'options et la dématérialisation des licences. Dans un second temps, une prochaine version, fournie par un nouveau prestataire en 2025, permettra de finaliser toutes ces fonctionnalités.

Le Président souhaite adresser ses remerciements les plus sincères à tous les employés du prestataire ayant travaillé sur le projet, ainsi qu'aux bénévoles de la commission technique, pour l'important travail et les nombreux efforts réalisés dans un contexte aussi compliqué.

2.9 Vote du bilan d'activité

Le Président soumet au vote de l'Assemblée le bilan d'activité.

Avec 235 voix pour, le bilan d'activité est validé à l'unanimité par l'Assemblée.

3 Rapport financier de l'exercice

L'exercice comptable de la Fédération est basé sur l'année civile. Les annexes comptables des comptes-rendus d'Assemblées Générales Ordinaires sont systématiquement mises à jour une fois l'exercice clos. Ainsi, bien que l'Assemblée Générale Ordinaire ait lieu cette année en Octobre, le compte de résultat de l'année en cours, comprenant tous les mouvements financiers, y compris ceux ayant eu lieu après l'Assemblée Générale, sera ajouté en annexe du compte-rendu, lors d'une prochaine mise à jour de ce compte-rendu. C'est pourquoi sont présentés à l'Assemblée le compte de résultat de l'exercice précédent, clos, et celui de l'exercice en cours.

3.1 Rapport comptable 2023

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire 2022, **76 548,96 €** de charges avaient été budgétés pour 2023. Au final elles sont de **78 933,32 €**. En 2022 il s'agissait de **84 571,10 €**.

Parmi ces charges, **63 698,96 €** avaient été budgétées en fonctionnement, c'est à dire en dépenses récurrentes, et **68 331,83 €** ont été réalisées. Cette différence s'explique principalement par un montant plus important que prévu en frais postaux, 8 133,08 € au lieu de 3 550,40 € prévu, montant qui s'explique par un volume d'affiliation, et donc volume d'expédition des kits d'affiliation supérieur aux prévisions. Mais aussi par des augmentations des tarifs postaux et des kits d'affiliation 2023 qui nécessitent d'être envoyés en colis, contrairement à ceux de 2022 envoyés dans des enveloppes à bulles. En 2022, il s'agissait de

68 540,64 € de fonctionnement qui avaient été réalisés, soit sensiblement le même montant.

12 850,00 € en investissement avait été budgété et **10 601,49 €** ont été finalement réalisés. Cette différence s'explique principalement sur des prestations de développement du GESAD qui ont pris du retard et ont été facturées début 2024 au lieu de fin 2023. L'investissement avait été de **16 030,46 €** en 2022.

70 670,00 € avait été budgétée en produit. Au final, **79 499,41 € ont réalisés** grâce à, comme l'année précédente, une demande de licences plus importante qu'anticipée.

Un résultat d'exercice déficitaire (une perte) de **5 878,96 €** avait été budgété. Au final le résultat a été excédentaire de **566,09 €**, soit 566,09 € de bénéfice sur l'année. Le déficit était de **6 451,35 € en 2022**.

Le solde budgétaire prévisionnel était estimé à **41 261,41 €** pour la fin d'année 2023, il a finalement été de **47 706,46 €**.

3.2 Rapport comptable 2024

Les chiffres de la colonne 2024 présentent la situation comptable au 1er septembre 2024 mais ne prennent pas en compte la fin de l'année. **Les chiffres à considérer sont donc ceux de la colonne tendance annuelle qui sont des projections.** Ils sont établis en fonction de la situation financière connue au jour de la rédaction des rapports de l'Assemblée Générale Ordinaire. Ils prennent en compte les montants réalisés ainsi que les montants à venir, et des projections selon la tendance de l'année en cours, des années précédentes, et tous les éléments connus pouvant impacter ces montants.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire 2023, **86 807,75 €** de charges avaient été budgétés pour 2024. La tendance actuelle est d'environ **85 822,32 € qui devraient être réalisés** d'ici la fin de l'année. En 2023 il s'agissait de **78 933,32 €**.

Parmi ces charges, **68 992,75 €** avaient été budgétées en fonctionnement, c'est à dire en dépenses récurrentes, et **60 719,52 € devraient être réalisées**. Cette différence s'explique principalement par trois facteurs :

- Chaque fin d'année nous devons effectuer d'importantes commandes de consommables pour prévoir l'édition des cartes de licences et leur expédition pour l'année suivante. Avec la mise en place de la dématérialisation des licences pour 2025, et les stocks restants, le besoin en consommable devrait être moins important pour 2025 que les années précédentes.
- En raison de l'importance du chantier de développement de la version 3.2 du GESAD, cette année aucune prestation de maintenance n'a été commandée à l'éditeur.

- Les fonds alloués aux publications sponsorisées n'ont été que partiellement mobilisés en raison du retard pris sur la stratégie de communication (Cf. rapport de la commission communication).

En 2023, il s'agissait de **68 331,83 €** de fonctionnement qui ont été réalisés. On voit donc que la dématérialisation des licences, bien qu'elle implique un investissement important, se traduit d'ores et déjà, en anticipation, par des économies sur d'autres postes de dépenses récurrentes.

17 815,00 € en investissement avait été budgété et environ **25 102,80 € devraient finalement être réalisés**. Cette différence s'explique principalement par deux facteurs :

- Le Budget pour le développement de la version 3.2 du GESAD a dû être réévalué en cours d'année par le Conseil d'Administration (Cf. Bilan d'activité et rapport de la commission technique).
- La demande pour le patch collector 2024 a largement dépassé nos prévisions, représentant près de 41 % des demandes de licences. Cette situation a conduit à un réassort en cours d'année pour répondre à l'intérêt accru. En outre, face à cette forte demande deux années consécutives, les prévisions pour le patch collector 2025 ont été ajustées. Par conséquent, un budget plus élevé que celui initialement prévu lors de l'AG 2023 sera nécessaire avant la fin de l'année pour garantir une production en quantité suffisante du patch 2025.

L'investissement avait été de **10 601,49 €** en 2023. La principale différence de ce montant réalisé par rapport à l'investissement de **17 815,00 €** prévu en 2024 s'explique par le développement de la version 3.2 du GESAD. Principal investissement de 2024, initialement prévu avec un budget de 8 400 € puis réévalué à 9 481,20 € en cours de développement, il devrait permettre des économies récurrentes estimées à 3 000 € par an grâce à la dématérialisation des licences.

76 120,00 € avait été budgétée en produit. Au final, environ **73 073,77 € devraient être réalisés** d'ici la fin de l'année. Cette tendance s'explique par deux facteurs principaux. D'une part, la diminution du nombre de licenciés entraîne une baisse des cotisations. D'autre part, une proportion moins importante d'associations souscrivent à la couverture d'assurance, réduisant ainsi les cotisations associées.

Deux éléments semblent se cumuler pour justifier cette situation. Premièrement, la suppression par la MAIF de la possibilité pour les associations de fait de bénéficier de la couverture d'assurance fédérale a probablement eu un impact, non seulement sur la souscription à cette couverture, mais également, dans une moindre mesure, sur le nombre d'affiliations, malgré le fait que certaines associations de fait en ont profité pour se constituer en associations déclarées. Deuxièmement, le contexte global d'inflation a

vraisemblablement contribué à la diminution des demandes de licences et de souscriptions à l'assurance.

Remarquons tout de même des ventes de produits plus importantes que prévus, avec **1 510,14 €** estimé d'ici la fin de l'année, contre une prévision de 400 € et une réalisation de 489,70 € en 2023. Ce bon résultat s'explique notamment grâce à la tombola organisée lors de l'édition 2024 d'Airsoft League. **1 281,34 €** d'intérêt bancaires ont également été réalisés grâce à une bonne gestion des fonds au lieu des 500 € prévus cette année et des 643,99 € réalisés en 2023.

Un résultat d'exercice déficitaire (perte) de 10 687,75 € avait été budgété. Au final le résultat devrait se rapprocher de **12 748,55 € de déficit**, soit **une perte de 12 748,55 € en fin d'année 2024**. Le résultat, excédentaire, était de **566,09 € en 2023**.

Le solde budgétaire prévisionnel était estimé à 37 018,71 € pour la fin d'année 2024. En prenant en compte la nouvelle projection de résultat d'exercice, le solde financier devrait être d'environ **34 957,91 € en fin d'année 2024**. Il était de 47 706,46 € fin 2023.

Nous constatons un déficit important. Avec certaines échéances de paiement effectuées par anticipation – soit en fin d'année pour l'année suivante, comme pour les consommables, soit en début d'année, comme pour l'assurance – nous risquons de rencontrer des difficultés de trésorerie si la situation n'est pas rapidement corrigée. Il est cependant important de souligner que la version 3.2 du GESAD devrait nous permettre de réaliser des économies récurrentes, notamment grâce à la dématérialisation des licences. Néanmoins, la finalisation de cette nouvelle version nécessitera de nouveaux investissements en 2025 en raison des difficultés rencontrées par l'éditeur (Cf. rapport de la commission technique).

3.3 Précisions

Le compte de résultat sera annexé au compte-rendu de l'Assemblée Générale. Il sera mis à jour après la clôture de l'exercice comptable. Enfin, comme chaque année, ces éléments seront transmis aux services adéquats de l'Etat, conformément à nos obligations légales.

3.4 Vote du rapport financier

Le Président soumet au vote de l'Assemblée le rapport comptable 2023. Avec 235 voix pour, le rapport financier est validé à l'unanimité par l'Assemblée.

Puis, il soumet au vote de l'Assemblée le rapport comptable 2024. Avec 233 voix pour, et 2 abstentions, le rapport comptable 2024 est validé par l'Assemblée.

4 Rapport des commissions

Le présent rapport n'a pas vocation à établir un listing exhaustif de tous les projets fédéraux traités, en cours ou en chantier. Il a pour ambition de présenter brièvement les principaux projets structurants, en cohérence avec les orientations générales de la Fédération.

4.1 Commission communication

La Commission Communication élabore et met en œuvre, sous la supervision du Président, la stratégie de promotion d'une image positive et conforme aux valeurs fédérales, en veillant à la cohérence des messages pour tous les publics.

4.1.1 Conception d'un stand mobile

État du projet : En cours

Sujet : Ce projet vise à créer des stands facilement stockables et transportables pour permettre aux bénévoles de facilement représenter la Fédération lors de divers événements.

Avancement : Des tentes 3 x 3m, tables et nappes, légères et peu encombrantes, ont été achetées pour 5 stands mobiles. Des tenues pour les animateurs des stands sont à l'étude.

Reste à faire : Outre les tenues, il reste à faire réaliser des banderoles FFA adaptées aux dimensions des tentes. Il reste aussi à sélectionner un modèle de sac à dos qui contiendrait tout le matériel utile et la documentation à présenter sur le stand.

4.1.2 Edition de nouveaux support de communication

État : En cours

Sujet : Il avait été décidé, lors de l'Assemblée Générale Ordinaire 2023, d'interrompre l'édition des supports de communication en attendant l'avancée de la commission prévention sur le sujet de la nouvelle norme de protection oculaire, pour ne pas financer des supports dont les informations seraient immédiatement périmées sur le sujet des normes.

Avancement : La commission prévention a terminé ses travaux sur la nouvelle norme. Elle a ensuite conçu un flyer de sensibilisation qui sera distribué aux clubs dès l'an prochain.

Perspectives : Les éditions de supports de communication peuvent donc reprendre, en veillant à respecter les éléments sur la nouvelle norme, dès lors qu'il est question des protections oculaires. En parallèle une série d'affiches a été conçue pour les stands fédéraux, elles pourront être mises à jour sur base des travaux de la commission prévention.

4.1.3 Publications sponsorisées

État du projet : En cours

Sujet : Afin d'améliorer l'impact des publications fédérales sur les réseaux sociaux, mais aussi pour toucher une audience plus large, le Conseil d'Administration souhaite ajouter les publications sponsorisées parmi les outils à la disposition de la communication.

Avancement et perspectives : Une stratégie de communication a été proposée, mais nécessite des ajustements. Une nouvelle expérimentation a été lancée à partir du mois d'août. Ses résultats permettront d'affiner la stratégie proposée.

4.2 Commission Formation

Sans volontaire pour assumer ses missions, la commission a été mise en pause suite aux décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2021 et du Conseil d'Administration.

4.3 Commission Événementiel

En l'absence de volontaires pour prendre en charge ses missions, les travaux de la commission sont directement gérés par le Bureau fédéral, au cas par cas.

Comme chaque année, les administrateurs fédéraux se sont déplacés à la rencontre des pratiquants, lors de divers événements. Ce fut le cas lors des compétitions officielles Airsoft League 2024 et Sniperland Golf Challenge 2024 avec, à chaque fois, un stand dédié.

De nombreux éléments, banderoles, documentation et goodies sont régulièrement fournis à nos clubs, de manière à leur permettre de représenter la Fédération sur divers événements et promouvoir nos valeurs.

Et bien sûr, comme chaque année, la plupart des administrateurs seront présents, à votre rencontre, lors de l'Assemblée Générale Ordinaire à Yzeure (03) tout le week-end, du 27 au 29 septembre.

4.4 Commission Juridique

La Commission Juridique, bien qu'elle ait des dossiers en cours, fonctionne principalement comme une commission "à missions" qui intervient selon les besoins et l'urgence des autres commissions, avec certains dossiers confidentiels qui ne peuvent pas être communiqués.

4.4.1 Charte commerciale d'Airsoft Responsable

Contexte : L'Airsoft Responsable se construit avec tous les acteurs du milieu, y compris les professionnels. Depuis de nombreuses années, la Fédération établit des partenariats avec les professionnels de l'Airsoft, les engageant à respecter la Charte Commerciale d'Airsoft Responsable. Ces engagements incluent le respect de la réglementation et offrent des réductions significatives aux licenciés.

Avancement : Dans le cadre de l'évolution des normes de protection oculaire, la [Charte Commerciale d'Airsoft Responsable](#) a été mise à jour. Une newsletter à destination des professionnels est dorénavant proposée : elle permet à la Fédération de communiquer les informations, recueillies lors de ses travaux de recherches, ayant un impact sur le milieu professionnel de l'Airsoft.

4.4.2 Licences de marques

Contexte : En 2018, la Fédération a déposé la marque Speedsoft® pour protéger cette discipline en développement et empêcher son appropriation par des sociétés privées. La marque, propriété de la Fédération, est accessible sous certaines conditions garantissant un cadre ouvert de la pratique.

Avancement : Plusieurs contrats de licence ont été signés, permettant l'exploitation légale de la marque, y compris l'exploitation commerciale, mais toujours sans usage exclusif. La commission juridique est disponible pour fournir plus d'informations aux organisations intéressées par cette possibilité.

4.4.3 Conformité des Statuts et des règlements avec l'agrément sportif

État du projet : Stoppé

Sujet : Modifications des Statuts et règlements de la Fédération pour répondre aux pré-requis d'un agrément sportif

Contexte : La commission juridique a entamé un travail de modifications des Statuts et règlements de la Fédération, visant à répondre aux pré-requis imposés pour un agrément sportif. Ce processus a mis en évidence plusieurs points bloquants.

Avancement : Bien que le travail soit presque terminé, la Fédération ne peut pas intégrer ces modifications structurantes en raison de son effectif bénévole actuel. Certains points imposés par le Code du sport exigent un nombre de dirigeants et de nouveaux organes bénévoles bien supérieur à l'effectif disponible.

Perspectives : Il n'est actuellement pas possible d'envisager ces modifications structurantes sans causer des situations de blocage dans le fonctionnement fédéral. Le projet est donc stoppé, dans l'attente d'un développement suffisant de l'effectif fédéral bénévole.

4.5 Commission Prévention

La Commission Prévention s'engage, via de nombreux projets, dans une démarche d'amélioration continue des pratiques d'Airsoft en répondant aux enjeux de sécurité, d'environnement et d'inclusion.

4.5.1 Évolutions des normes de protection oculaires

État du projet : Terminé

Sujet : Faire évoluer le règlement des EPI (Équipements de Protection Individuelle) suite au remplacement de la norme EN 166 par une nouvelle norme européenne.

Contexte : Le 11 novembre 2024, la norme EN 166 sera remplacée par une nouvelle norme européenne. Cette transition nécessite l'adaptation du règlement fédéral des Équipements de Protection Individuelle pour assurer la conformité avec les nouvelles exigences.

Avancement : L'achat et l'étude de la documentation de la nouvelle norme ont permis de mettre à jour le règlement des EPI et le dossier explicatif. Un flyer récapitulatif a été conçu et sera inclus dans les prochains kits d'affiliation. Une vidéo explicative ainsi qu'un flyer dédié ont été créés pour sensibiliser les professionnels, notamment les fournisseurs et revendeurs. La charte commerciale Airsoft Responsable a également été actualisée en conséquence.

Présentation : Le Président a profité de l'occasion pour présenter la nouvelle norme EN ISO 16321 à l'Assemblée, en mettant l'accent sur les exigences spécifiques pour les protections oculaires Airsoft. Il a expliqué les contraintes liées, en soulignant les principales différences avec la précédente norme (EN 166) et a détaillé la phase de transition.

Le Président a également présenté les marquages obligatoires selon cette norme et a expliqué pourquoi les normes balistiques et militaires ne sont pas adaptées pour les protections oculaires en Airsoft. Il a précisé que les tests d'EPI ne suffisent pas à garantir la conformité, et qu'il est impératif de se conformer à la norme spécifique.

La présentation s'est poursuivie par une séance de questions-réponses avec les participants, permettant des échanges et des clarifications sur les points abordés.

Vous trouverez, ci-dessous, le flyer récapitulatif. Toutes les informations détaillées sont consultables sur www.ffairsoft.org/epi

AIRSOFT

PROTECTIONS OCULAIRES



NORMES	jusqu'à 0,08 joule	jusqu'à 2 joules
EN 166 F *	✓	✗
EN 166 B *	✓	✓
EN ISO 16321 C	✓	✗
EN ISO 16321 D	✓	✓
EN ISO 16321 E	✓	✓
STANAG 2920 et STANAG 4296	✗	✗
MIL-DTL-43511D et MIL-PRF-31013 et GL-PD-10-12 et MIL-PRF-32432	✗	✗
ANSI Z87.1 et AS/NZS et Z94.3	✗	✗

STOP AUX IDÉES REÇUES

"Normes militaires et balistiques" : Fausse bonne idée !

Les protections militaires et balistiques sont conçues pour protéger des éjections de douilles et de certains éclats provenant de face, mais pas pour arrêter les balles. Il ne s'agit pas d'une résistance à toute épreuve et elles ne garantissent pas une résistance suffisante contre les impacts directs de billes d'Airsoft. Leurs branches, elles, ne sont pas du tout prévues pour résister aux impacts. De plus, ces protections ne couvrent pas toujours les côtés, l'arrière, le haut ou le bas, laissant ces zones vulnérables aux tirs directs ou par ricochet.

En revanche, les protections aux normes spécifiques à l'Airsoft sont conçues pour répondre à ces contraintes et résister aux billes de 6 mm.

"Pas besoin de normes, il suffit de tester les EPI" : Fausse bonne idée !

Comme un casque de moto doit être remplacé après un choc, une protection oculaire est fragilisée après un impact. Chaque tir est unique, et une protection qui résiste à certains tirs peut échouer sous d'autres conditions. Les normes garantissent une résistance fiable et cohérente.

EPI : Équipement de Protection Individuelle. Plus d'informations sur : www.ffairsoft.org/epi

* Les EPI certifiés selon la norme EN 166 peuvent être vendus jusqu'à expiration de leur certificat. Après cela, ils devront être certifiés selon la norme EN ISO 16321 pour continuer d'être vendus.

WWW.FFAIRSOFT.ORG



Imprimé par www.printoclock.com
ne pas jeter sur la voie publique

4.5.2 Assurance Fédérale (MAIF)

État du projet : En cours

Sujet : Négociation d'une nouvelle tarification du contrat d'assurance avec la MAIF.

Contexte : L'inflation, le changement climatique et les attentats terroristes ont conduit à des augmentations continues des primes d'assurance depuis plusieurs années, impactant lourdement les finances fédérales. Depuis l'introduction des protections maxillo-faciales dans le règlement des Équipements de Protection individuelle fin 2018, le nombre d'accidents dentaires, les plus fréquents en Airsoft, a considérablement diminué. Cette baisse rend les primes d'assurance disproportionnées par rapport aux remboursements effectués par la MAIF. Il est donc nécessaire de renégocier avec la MAIF des primes plus adaptées à la sinistralité actuelle au sein de la Fédération.

Etat d'avancement : Les changements répétés d'interlocuteurs chez la MAIF ont compliqué les échanges. La Fédération attend actuellement une nouvelle proposition tarifaire. Parallèlement, un dossier de consultation a été rédigé pour explorer d'autres assurances et évaluer des alternatives.

4.5.3 Trousses de Secours et Secourisme

État du projet : En cours

Sujet : Conception et commercialisation d'une trousse de secours spécifique à l'airsoft

Contexte : Le Conseil d'Administration souhaite commercialiser une trousse de secours, conçue spécifiquement pour les associations d'Airsoft, en partenariat avec une enseigne spécialisée qui gèrera l'approvisionnement et la vente. L'analyse des ventes permettra de déterminer de futures actions en matière de secourisme si la demande des clubs est au rendez-vous, notamment la proposition de formation de secourisme.

Etat d'avancement : Des recherches et échanges avec des fournisseurs ont permis de réaliser un sondage et une étude de sinistralité, aboutissant à l'établissement d'une première liste de contenu pour le projet. Une réflexion sur la conception d'une offre de formations de secourisme, et des échanges avec des prestataires, ont également été initiées.

Reste à faire et perspectives : Poursuivre les discussions avec les fournisseurs pour lancer la commercialisation des trousse de secours.

4.5.4 Etude des Billes Biodégradables

État du projet : En pause

Sujet: Tester la biodégradabilité des billes en laboratoire pour vérifier leur conformité aux normes NF EN 13432 et ISO 14855-2.

Contexte : Après la publication du dossier sur la biodégradabilité des billes et les normes associées, des étudiants ont contacté la Fédération pour proposer de réaliser une étude en laboratoire de cette biodégradabilité, selon les différents types de billes et normes, dans le cadre d'un mémoire universitaire.

Etat d'avancement : La Fédération a accompagné les étudiants, leur fournissant conseils et un soutien matériel. Les étudiants ont cependant mis fin aux travaux suite à des résultats non concluants de leur étude.

Perspectives : L'étude, bien que non concluante, a révélé des pistes de réflexion sur la possible inadéquation des normes de biodégradabilité appliquées aux billes d'Airsoft et leur utilisation par les fabricants. Ces travaux ont ouvert la voie à de futures recherches qui pourraient permettre d'approfondir la compréhension du sujet.

4.6 Commission Airsoft Sportif

4.6.1 Airsoft League (Reality Game)

État du projet : Terminé

Sujet : Co-organisation, avec Reality Game, d'un tournoi d'Airsoft connecté, couplé à un festival d'Airsoft. L'objectif est de proposer un événement majeur d'Airsoft à l'échelle nationale, combinant compétition et animations.

Bilan : La 5ème édition du tournoi s'est déroulée avec, pour la première fois, la mise en place d'un festival d'Airsoft organisé par la Fédération. Des sponsorings ont été négociés et des youtubeurs, Isoft et Diaboloman, ont répondu présents à l'invitation. En revanche, en raison de nombreux retards rencontrés dans la préparation, il n'a pas été possible de rassembler beaucoup d'exposants. Hormis les participants à la compétition, le public ne s'est pas beaucoup déplacé pour profiter de l'événement.

Perspectives : Recueillir les retours des participants, et faire le point avec Reality Game sur des problèmes relevés afin d'étudier le positionnement de la Fédération sur l'édition 2025. La déclinaison internationale, via la Fédération Européenne d'Airsoft n'est, actuellement, plus à l'ordre du jour en raison du manque d'enthousiasme des autres pays pour le concept.

4.6.2 Compétitions diverses

État du projet : En cours

Sujet : Compétitions d'Airsoft sous des nouveaux formats, parfois avec des phases de qualification dans toute la France.

Contexte : Ces compétitions visent à proposer des formats de jeu originaux et dynamiser la scène compétitive nationale. Elles sont organisées par des entreprises ou des associations, auxquelles la Fédération s'associe pour accompagner et promouvoir ces initiatives.

État d'avancement et perspectives : Plusieurs de ces initiatives ont été annulées par les organisateurs, souvent au dernier moment, en raison du manque de participants. L'annulation de ces événements, auxquels devaient participer des bénévoles de la Fédération, ayant sacrifié d'autres engagements personnels et associatifs pour honorer leur présence, a eu des répercussions sur leurs vies personnelles, affectant leur motivation et leur engagement fédéral. Le manque d'intérêt des pratiquants et le découragement des bénévoles soulèvent naturellement des doutes sur la viabilité de ces initiatives à long terme.

4.6.3 Tir Sportif de Vitesse Airsoft - TSVA (IPSC Action Air)

État du projet : Stoppé

Sujet : Création d'une compétition nationale de TSVA.

Avancement et perspectives : Le projet de création d'une compétition a été abandonné par manque de ressources humaines. Le sujet reste néanmoins ouvert pour accompagner des initiatives de compétitions TSVA qui seraient organisées par des associations affiliées. Un accompagnement matériel de la Fédération est également à l'étude.

4.6.4 Sniperland Golf Challenge 2024

Etat du projet : Terminé

Sujet : Compétition de tir de précision Airsoft où les participants visent des cibles placées par leurs adversaires. Le but est d'atteindre la cible en un minimum de tirs.

Bilan : La 6ème édition du challenge s'est déroulée les 29 et 30 juin 2024 à Nages. La Fédération s'est associée à Sniperland, la communauté francophone des snipers d'Airsoft, pour accompagner et promouvoir l'événement. L'originalité de ce challenge réside dans le fait que chaque participant place les cibles pour lui et ses adversaires, ce qui implique une grande technicité.

Perspectives : La reconduction du partenariat avec Sniperland, pour l'édition 2025, est envisagée.

4.6.5 Développement du Speedsoft® et disciplines Speed

État du projet : Stoppé

Sujet : Développement des disciplines Speed, notamment via la mise en chantier d'une ligue française, et d'une sélection pour le championnat des nations NSL des Pays-Bas.

Avancement et perspectives : Faute de ressources humaines et de temps, aucune avancée n'a eu lieu depuis 2023 sur ces sujets. Le développement de ces disciplines nécessitera l'implication de personnes sérieuses.

4.7 Commission technique

La commission technique est chargée d'assurer l'aide aux utilisateurs, qu'ils soient internes (staff fédéral) ou externes (clubs et licenciés). Elle est également responsable du choix, de la maintenance et du développement des outils de la Fédération.

4.7.1 Migration d'espace de travail

État du projet : En cours

Sujet : Remplacement et migration de la plateforme d'échanges fédérale

Contexte : Grâce à un partenariat avec Meta, la Fédération utilise gracieusement la plateforme professionnelle Workplace, qui permet aux bénévoles de communiquer sur les différents projets. Cependant, ce service sera abandonné par Meta courant 2025, la commission technique doit donc trouver une plateforme de remplacement.

Avancement : La commission a lancé une consultation sur les principales fonctionnalités attendues auprès du Conseil d'Administration. Cette consultation permettra de rédiger un cahier des charges qui servira pour sélectionner la plateforme de remplacement.

4.7.2 Evolution GESAD, options et licences dématérialisées

État du projet : En cours

Sujet : Refonte du système d'affiliation et de licences du GESAD, avec gestion des options et des licences dématérialisées : version 3.2 du GESAD

Contexte : Le principal projet technique de cette année consiste à refondre le système d'affiliation et de licences du GESAD, avec la possibilité de choisir des options supplémentaires comme des patches ou une garantie corporelle complémentaire auprès de la

MAIF, et la gestion des licences dématérialisées. Initialement prévu pour 2024, les développements avaient pris du retard et la mise en production avait été reportée pour le lancement des affiliations 2025. Il s'agit d'un projet coûteux en investissement, mais qui devrait permettre de réaliser des économies annuelles estimées à 3 000 €.

Avancement : Suite à la démission du développeur en charge du GESAD chez le prestataire, un nouveau développeur a dû être formé, causant des retards. Un nouveau chiffrage des fonctionnalités a montré la nécessité d'un budget supplémentaire par rapport aux 8 400 € adoptés lors de l'Assemblée Générale Ordinaire 2023. Le Conseil d'Administration a validé une enveloppe supplémentaire, portant le budget total du projet à 9 481,20 €.

Cependant, la société nous a récemment annoncé sa liquidation avant la fin des développements, et a dû licencier ses développeurs. Le directeur technique, développeur historique de la première version du GESAD, a personnellement repris les développements. Bien qu'il ne puisse livrer une version complète, il s'est engagé à nous fournir les principales fonctionnalités pour permettre l'ouverture des demandes d'affiliations et de licences 2025.

Perspectives : Le développeur historique nous accompagne à trouver et former un remplaçant qui finalisera ces travaux et assurera les futures évolutions et corrections du GESAD.

4.7.3 Nouvelles contraintes techniques d'envoi d'emails

État du projet : En cours

Sujet : Mise en place de nouvelles contraintes d'authentification des emails envoyés par les systèmes automatisés (DMARC, DKIM et SPF)

Contexte : En 2024, les principaux hébergeurs de boîte mail, notamment Gmail, ont renforcé leurs mesures de sécurité pour lutter contre les mails frauduleux. Ces mesures se traduisent par des contraintes nouvelles pour les systèmes qui envoient automatiquement des emails.

Avancement : La commission technique a intégré les nouvelles contraintes pour les divers outils fédéraux, dont le site Internet, la boutique en ligne, le GESAD et son module de communication, la plateforme de ticketing, la plateforme d'échange fédérale, et l'espace de travail collaboratif. Une analyse régulière des rapports techniques des hébergeurs de boîtes mail permettra à la commission de surveiller le bon paramétrage pour chacun d'eux.

4.8 Vote du rapport des commissions

Le Président soumet au vote de l'Assemblée le rapport des commissions.

Avec 235 voix pour, le rapport des commissions est validé à l'unanimité par l'Assemblée.

5 Election des membres du Conseil d'Administration

5.1 Présentation des candidats

5.1.1 Composition actuelle du Conseil d'Administration

Depuis l'Assemblée Générale Ordinaire 2023, et au cours de la réunion du Conseil d'Administration du 31 Janvier 2024, le Président Benoit MARIUS annonce avoir reçu la démission de Matthis GOURNAY de son poste d'Administrateur qui est cependant resté en qualité de bénévole au sein du staff fédéral.

La liste des membres du Conseil d'Administration est donc la suivante à ce jour :

- **Benoit MARIUS**, élu en 2022 pour un mandat de 4 ans soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2026,
- **Yves-Mari PRADELLE**, élu en 2022 pour un mandat de 4 ans soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2026,
- **Jérôme MACÉ-FRANCAZAL** élu en 2020 pour un mandat de 4 ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2024,
- **Laetitia CERVANTES**, élue en 2020 pour un mandat de 4 ans soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2024,
- **Thibault BARRÉ**, élu en 2021 pour un mandat en cours jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2024.
- **Camille SADE-PENON**, élue en 2022 pour un mandat de 4 ans soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2026.
- **Baptiste de HARO**, élu en 2022 pour un mandat de 4 ans soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2026.

Le Conseil d'Administration, composé au maximum de 12 administrateurs, est renouvelé de moitié tous les 2 ans. Cette année est une année d'élection, 6 sièges seront donc mis en jeu.

Le Président précise également que, conformément aux Statuts, le Conseil d'Administration peut procéder à des cooptations en cours d'année, en remplacement du mandat non terminé d'un administrateur. Conformément aux Statuts, cette cooptation doit être validée par un vote lors de l'Assemblée Générale Ordinaire. Ainsi, le cas échéant, le candidat est alors élu pour un mandat prenant fin, selon le mandat de l'administrateur remplacé.

5.1.2 Nouvelles candidatures

Le Président précise qu'il a reçu la candidature de **Bastien QUESSADA**, licencié et bénévole au sein du staff fédéral, présent dans l'Assemblée, pour un siège au Conseil d'Administration.

Le Président demande ensuite à l'Assemblée si des candidatures sont à enregistrer.

- **Jérôme MACÉ-FRANCAZAL** présente sa candidature pour sa succession au sein du Conseil d'Administration.
- **Laetitia CERVANTES** présente sa candidature pour sa succession au sein du Conseil d'Administration.
- **Thibault BARRÉ**, représenté par Jérôme MACÉ-FRANCAZAL, présente sa candidature pour sa succession au sein du Conseil d'Administration.
- **Donatien RENIÉ**, licencié et bénévole au sein du staff fédéral, présent dans l'Assemblée, présente sa candidature pour un siège au Conseil d'Administration.
- **Tristan BRIDE**, licencié et bénévole en cours de recrutement au sein du staff fédéral, présent dans l'Assemblée, présente sa candidature pour un siège au Conseil d'Administration.

5.2 Votes et proclamation des résultats

Le Président demande à l'Assemblée si certains licenciés préfèrent procéder au vote à bulletins secrets. Conformément aux Statuts, en l'absence de demandes de vote à bulletins secrets, il est procédé au vote à main levée.

- **Jérôme MACÉ-FRANCAZAL** est élu à l'unanimité, avec 235 voix pour.
- **Laetitia CERVANTES** est élue à l'unanimité, avec 235 voix pour.
- **Thibault BARRÉ** est élu à l'unanimité, avec 235 voix pour.
- **Bastien QUESSADA** est élu à l'unanimité, avec 235 voix pour.
- **Donatien RENIÉ** est élu à l'unanimité, avec 235 voix pour.
- **Tristan BRIDE** est élu à l'unanimité, avec 235 voix pour.

À l'issue du vote, le Conseil d'Administration est donc composé de :

- **Benoit MARIUS**, élu en 2022 dont le mandat d'administrateur prend fin en 2026,
- **Yves-Mari PRADELLE**, élu en 2022 dont le mandat d'administrateur prend fin en 2026
- **Baptiste DE HARO**, dont le mandat d'administrateur prend fin en 2026 ;
- **Jérôme MACÉ-FRANCAZAL**, dont le mandat d'administrateur prend fin en 2028 ;
- **Laetitia CERVANTES**, dont le mandat d'administrateur prend fin en 2028 ;
- **Thibault BARRÉ**, dont le mandat d'administrateur prend fin en 2028 ;
- **Bastien QUESSADA**, dont le mandat d'administrateur prend fin en 2028 ;
- **Donatien RENIÉ**, dont le mandat d'administrateur prend fin en 2028 ;
- **Tristan BRIDE**, dont le mandat d'administrateur prend fin en 2028 ;
- **Camille SAD-PENON**, dont le mandat d'administrateur prend fin en 2026.

Le Président proclame les résultats. Les membres du Conseil d'Administration félicitent les nouveaux élus et en profitent pour leur souhaiter la bienvenue au sein du Conseil d'Administration alors que l'Assemblée félicite les nouveaux élus par des applaudissements.

6 Elections du Bureau par le Conseil d'Administration

Conformément aux Statuts, chaque année les membres du Conseil d'Administration se réunissent en huis clos lors de l'Assemblée Générale Ordinaire afin de délibérer sur l'attribution des postes du Bureau aux Administrateurs. À cette fin, Benoit MARIUS invite les participants à sortir de la salle le temps des délibérations du Conseil d'Administration.

À l'issue des délibérations du Conseil d'Administration, les participants reviennent dans la salle d'Assemblée. Le Président les remercie pour leur patience et proclame les résultats :

6.1 Composition du Conseil d'Administration

Tout d'abord le Président informe l'Assemblée que, conformément aux dispositions des Statuts de la Fédération, le Conseil d'Administration a dû constater l'absence injustifiée à trois séances consécutives de Madame Camille SAD-PENON, membre du Conseil d'Administration.

Le Président informe que Camille SAD-PENON est actuellement engagée dans une mission humanitaire. Toutefois, les dates de son engagement ne couvrent pas l'intégralité des séances auxquelles elle n'a pas participé. De plus, malgré plusieurs sollicitations à ce sujet, aucune réponse n'a été reçue de sa part.

En conséquence, et conformément aux Statuts, Camille SAD-PENON est automatiquement considérée comme démissionnaire de son poste au sein du Conseil d'Administration. Il est précisé que cette décision n'affecte en rien les autres responsabilités qu'elle exerce au sein du staff fédéral.

De plus, le Conseil d'Administration disposant du pouvoir de coopter des personnes pour pourvoir les sièges vacants jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire, il est précisé que si Camille SAD-PENON reprend contact, une délibération pourra avoir lieu afin d'examiner son éventuel retour au sein du Conseil d'Administration.

À l'issue de cette séance du Conseil d'Administration, le Conseil d'Administration est finalement composé de :

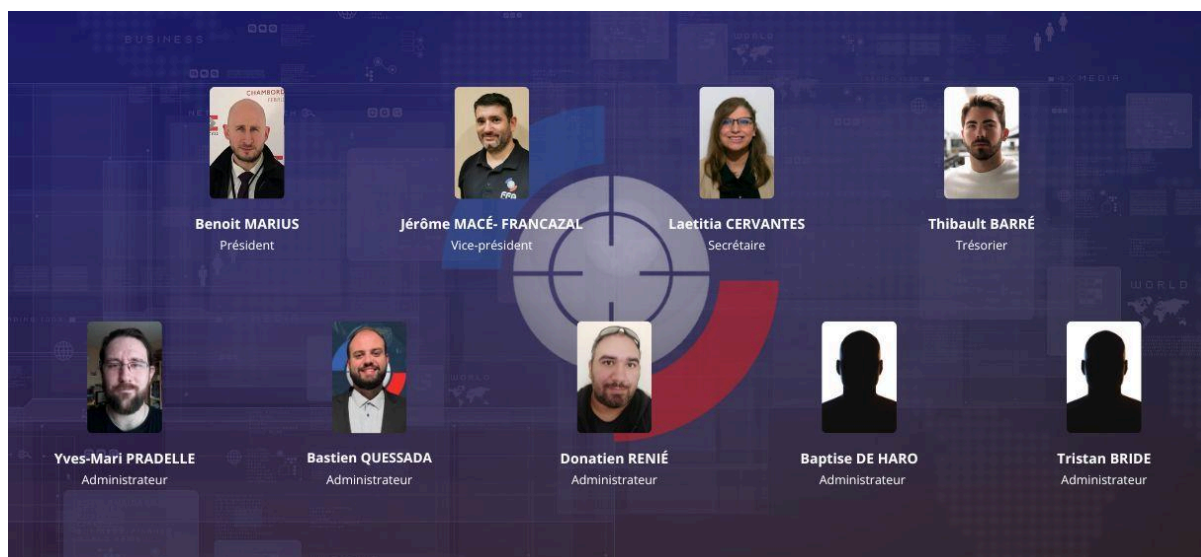
- **Benoît MARIUS**, élu en 2022 dont le mandat d'administrateur prend fin en 2026,
- **Yves-Mari PRADELLE**, élu en 2022 dont le mandat d'administrateur prend fin en 2026
- **Baptiste DE HARO**, élu en 2022 dont le mandat d'administrateur prend fin en 2026 ;

- **Jérôme MACÉ-FRANCAZAL**, dont le mandat d'administrateur prend fin en 2028 ;
- **Laetitia CERVANTES**, dont le mandat d'administrateur prend fin en 2028 ;
- **Thibault BARRÉ**, dont le mandat d'administrateur prend fin en 2028 ;
- **Bastien QUESSADA**, dont le mandat d'administrateur prend fin en 2028 ;
- **Donatien RENIÉ**, dont le mandat d'administrateur prend fin en 2028 ;
- **Tristan BRIDE**, dont le mandat d'administrateur prend fin en 2028 ;

6.2 Composition du Bureau

Ont été choisi par le Conseil d'Administration pour exercer au sein du Bureau :

- **Benoit MARIUS** : en qualité de **Président** ;
- **Jérôme MACÉ-FRANCAZAL** : en qualité de **Vice-Président** ;
- **Laetitia CERVANTES** : en qualité de **Secrétaire** ;
- **Thibault BARRÉ** : en qualité de **Trésorier** ;



Composition du Conseil d'Administration et du Bureau

Le Président tient à remercier chaleureusement Monsieur Yves-Mari PRADELLE pour son implication indéfectible au sein du Bureau de la Fédération depuis sa création en 2010. Il salue son engagement constant et son apport précieux au développement de la Fédération.

Le Président félicite également les membres actuels du Bureau, notamment Monsieur Jérôme MACÉ-FRANCAZAL, qui est passé du poste de Trésorier à celui de Vice-Président, ainsi que Monsieur Thibault BARRÉ, qui a pris la relève en tant que Trésorier, après avoir été Trésorier adjoint.

L'Assemblée exprime son soutien et ses encouragements à la nouvelle équipe, et les félicite par une salve d'applaudissements.

7 Orientations générales de la Fédération pour l'exercice à venir

7.1 Orientations générales

Le Président, en tant que garant du projet fédéral, a rappelé son rôle de responsable devant les autorités, les licenciés et le Conseil d'Administration. Il a réaffirmé sa mission de prioriser les projets de la Fédération en accord avec l'intérêt fédéral, tout en rendant compte de ses actions au CA.

Conformément aux décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2021, le Président arbitre tous les projets en cours ou à venir, en s'assurant de leur conformité avec les orientations générales définies par la Fédération. Cette priorisation est effectuée en concertation avec les équipes. Par la suite, le Conseil d'Administration peut ajuster les arbitrages lors de ses séances, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire suivante, où les licenciés ont la possibilité de soulever des points spécifiques pour discussion.

Les Assemblées Générales Ordinaires de 2022 et 2023 avaient mis l'accent sur trois axes prioritaires :

- Pérennité financière
- Consolidation administrative
- Développement de l'Airsoft sportif

Ces axes ont été déclinés en trois directions internes qui ont entamé différents chantiers pour concrétiser ces objectifs. Bien que des progrès significatifs aient été réalisés, le Conseil d'Administration estime qu'il reste du travail pour atteindre pleinement les objectifs fixés.

Le Président a proposé de poursuivre ces efforts au cours de l'exercice à venir, avec une attention particulière portée à la viabilisation de la Fédération et au renforcement des structures internes.

Le Conseil d'Administration se réunira prochainement pour définir plus précisément les actions à mener, en s'assurant d'un suivi rigoureux de ces axes prioritaires.

7.2 Pérennité financière

Le Président a rappelé l'importance cruciale de la pérennité financière de la Fédération. Sans une stabilité financière assurée, il serait vain de lancer de nouveaux projets, car la Fédération risquerait de ne pas être en mesure de les concrétiser dans le futur.

La dématérialisation des licences, fruit des travaux de la commission technique, offre une perspective encourageante de retour à l'équilibre financier dans les années à venir. Toutefois, cet équilibre devra s'opérer dans un contexte de budget restreint, avec des investissements limités, et en tenant compte des incertitudes économiques actuelles, notamment l'inflation.

Il ne s'agit pas simplement de réduire les dépenses pour résoudre ces défis financiers. En effet, le budget de la Fédération est établi en fonction de ses priorités, et une réduction excessive des dépenses impliquerait de limiter les services offerts aux licenciés, tels que la couverture d'assurance, les évolutions du GESAD, ou encore les déplacements du personnel fédéral, qui représentent les postes les plus coûteux. Une telle approche ne pourrait constituer une solution durable si l'on souhaite poursuivre le développement des actions fédérales.

Comme mentionné lors des précédentes Assemblées Générales Ordinaires, la recherche de nouvelles sources de financement devra être systématiquement intégrée aux projets nécessitant des ressources supplémentaires.

7.3 Processus administratifs

Les travaux concernant les processus internes ont bien avancé au cours de l'exercice écoulé, notamment avec la poursuite de deux chantiers majeurs : la mise en conformité avec le RGPD et la gestion des ressources humaines, incluant le recrutement et l'encadrement des bénévoles.

Cependant, malgré d'importantes étapes atteintes, ces projets ne sont pas encore achevés, et il reste des efforts à fournir. Il est donc essentiel de continuer à les prioriser pour garantir une progression sereine et maîtrisée dans les exercices à venir.

7.4 Développement de l'Airsoft Compétitif

Le développement de la dimension compétitive de l'Airsoft est un axe majeur pour renforcer la visibilité de notre activité et répondre à une demande croissante des pratiquants. La Fédération continuera de jouer un rôle central dans la promotion des projets compétitifs et sportifs, en proposant des formats adaptés à tous les types de pratiquants.

Les travaux prioritaires viseront à faciliter la mise en œuvre de compétitions en adoptant des cadres ouverts, favorisant ainsi leur accessibilité. Par la suite, des cadres plus stricts seront définis pour uniformiser les formats de compétition, notamment en vue d'une ouverture à l'échelle européenne, en collaboration avec la communauté des joueurs.

8 Budget prévisionnel 2025

8.1 Budget Prévisionnel

8.1.1 Produits

Le montant prévisionnel des cotisations est estimé à **environ 78 700 €**. Ce montant est basé sur un important travail de prévision et de multiples hypothèses concernant la mise en place de la dématérialisation des licences, des options qui seront souscrites, d'un ajustement tarifaire du montant des cotisations et des options (Cf. paragraphe sur le montant des cotisations 2025) et sur l'impact potentiel à la baisse que ces ajustements pourraient avoir sur les demandes de licences 2025.

En raison du très grand nombre d'inconnus qui résulte du nouveau système de licence, et notamment de la réaction des licenciés et de leur appétence à l'option pour bénéficier d'une licence au format physique, le montant réel risque d'être soumis à d'importantes variations. Aucune subvention n'est incluse dans ce budget prévisionnel.

8.1.2 Charges de fonctionnement

Les charges de fonctionnement prévues, **environ 66 600 €**, sont globalement similaires à celles prévues en 2024.

Les principales différences sont les suivantes :

- Un budget plus important sera nécessaire pour la maintenance du GESAD, en raison de la nouvelle version 3.2 qui risque d'entraîner des nouveaux bugs ;
- La mise en place d'un nouveau serveur, pour héberger l'environnement de développement du GESAD, sera nécessaire pour remplacer celui qui était jusqu'alors fourni par l'éditeur ;
- Réduction de l'assurance en raison de la baisse du nombre d'associations qui souscrivent à la couverture d'assurance. À noter que ce poste pourrait, potentiellement, encore être réduit selon le retour de la MAIF sur la renégociation des tarifs (Cf. rapport de la commission prévention) ;
- Quelques réductions, notamment sur les fournitures et les frais postaux, en raison de la dématérialisation des licences. Ces réductions restent difficiles à chiffrer sans vision claire sur l'accueil de ce nouveau mode de licence par les licenciés.

8.1.3 Charges d'investissement

Les charges d'investissements prévus, **environ 13 300 €**, sont moins importantes que celles prévues en 2024.

La principale différence étant sur le poste des petits logiciels (développement du GESAD) : Une réduction significative est attendue en 2025 par rapport au budget 2024 pour le développement de la version 3.2. Toutefois, des développements seront nécessaires pour finaliser la nouvelle version (Cf. Bilan d'activité et rapport de la commission technique).

Achats de marchandises : Un réapprovisionnement de patchs collectors a été nécessaire cette année pour répondre à une demande accrue (41% des licences). Une nouvelle estimation à la hausse des volumes pour les patchs 2025, commandés dans le budget 2024, devrait éviter des réassorts en cours d'année 2025.

Le budget prévisionnel pour 2025 prévoit un excédent d'environ 600 €, marquant un léger excédent après une année 2024 sévèrement déficitaire. Toutefois, ce résultat repose sur d'importantes incertitudes, notamment les résultats du nouveau système de licences et le montant du chantier nécessaire à la finalisation de la version 3.2 du GESAD. En ce qui concerne le nouveau système de licences, des ajustements seront très probablement nécessaires pour 2026 en raison du nombre d'inconnues actuelles.

8.2 Mise en place des options

Sous réserve de la disponibilité des fonctionnalités adéquates du GESAD, le système d'options pourrait être mis en place fin 2024 pour les demandes 2025.

Comme les années précédentes, il s'agirait de proposer différents types de licences : licence classique ou licence sportive dans un premier temps.

Ces licences seraient entièrement dématérialisées, sans envoi de la carte physique. Cette carte serait néanmoins disponible à l'affichage et téléchargeable sur le GESAD, sur PC comme sur smartphone, dans l'espace personnel de chaque licencié, avec toujours le système de vérification par QRCode. En complément de cette licence dématérialisée, les factures, attestations d'assurance, lettres de recommandations, et autres documents fournis, resteraient bien entendu disponibles à la consultation et au téléchargement depuis le GESAD.

Une fois le type de licence choisi, il serait alors possible de souscrire à des options, au cas par cas, pour chacun des licenciés.

Pour l'heure, deux options sans envisagées :

- L'option licence patch collector, qui permettra de recevoir, par voie postale, le patch PVC collector de l'année en cours.

- L'option licence physique, qui permettra de recevoir, par voie postale, sa licence au format carte, le même format que les années précédentes. Dans ce cas, la version dématérialisée de la licence resterait, bien entendu, toujours disponible dans le GESAD, en complément de sa version physique.

En fonction des retours sur ce nouveau système, une réflexion pourrait être menée pour proposer plus de types de licences et d'options les années suivantes.

Un licencié suggère de lancer un sondage pour évaluer l'intérêt pour le format physique de la licence. Ce sondage présente l'intérêt de sensibiliser les licenciés à la dématérialisation qui sera l'option "par défaut." La proposition est jugée intéressante.

8.3 Montant des cotisations 2025

Depuis plusieurs années, la Fédération alerte sur le fait que le montant des cotisations ne permet pas d'équilibrer le budget. Elle a toujours été transparente dans sa gestion et informe les licenciés depuis trois ans du risque d'une augmentation imminente des cotisations.

Pour éviter cette augmentation, de nombreux travaux ont été réalisés par nos bénévoles afin de réaliser des économies. Cependant, ces économies ont souvent impliqué la renonciation à certains outils et fonctionnalités utiles, entraînant une surcharge de travail récurrente pour des bénévoles déjà très sollicités. Parmi les exemples notables, citons la migration vers une nouvelle plateforme de ticketing en 2023, moins pratique mais gratuite, avec conservation de tous les précédents échanges, le regroupement des hébergements et bases de données en 2020, et le chantier en cours sur la dématérialisation des licences. Malgré ces efforts, l'augmentation des charges, couplée à l'évolution des chiffres, met en péril la survie de la Fédération au-delà de 2026 sans un rééquilibrage budgétaire.

La dernière augmentation des cotisations, décidée lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2018 pour l'année 2019, remonte à six ans. Depuis cette augmentation, alors nécessaire, l'inflation a dépassé 15% (source : INSEE) et les frais postaux ont augmenté de plus de 50% à volume équivalent (timbre vert +53%). Par exemple, l'option collector de la licence, qui visait à offrir un patch collector PVC chaque année tout en générant un revenu supplémentaire, est désormais en passe de devenir déficitaire en raison de l'augmentation des charges.

Il est donc impératif d'ajuster le budget fédéral. Après trois ans d'alerte, le Conseil d'Administration se voit forcé de proposer une augmentation des cotisations à partir de 2025. Le budget prévisionnel qui vous a été présenté intègre la proposition suivante.

8.3.1 Proposition du Conseil d'Administration

- Licences : Augmentation de 2 € de la cotisation fédérale, soit :
 - une licence à 10 €/an par membre d'un club affilié, 7 € si souscrite à partir de septembre
 - une licence à 12 €/an pour les licenciés individuels, 9 € si souscrite à partir de septembre
- Options (à souscrire en complément de la licence, pour chacun des licenciés demandeurs) :
 - Option patch collector à 6 €
 - Option licence physique à 4€
 - proposée sous réserve de mise en œuvre dans la nouvelle version du GESAD.
 - Dorénavant la licence de base sera entièrement dématérialisée dans le GESAD, cette option inclut l'édition de la carte et son expédition par voie postale.
- Les cotisations d'assurance restent inchangées, à savoir, pour chaque membre, selon le nombre de membres total de l'association :

○ de 2 à 4 membres :	12,00 €
○ de 5 à 9 membres :	11,00 €
○ de 10 à 14 membres :	9,00 €
○ de 15 à 19 membres :	8,00 €
○ de 20 à 24 membres :	6,00 €
○ de 25 à 29 membres :	5,00 €
○ de 30 à 34 membres :	4,50 €
○ de 35 à 39 membres :	4,00 €
○ de 40 à 44 membres :	3,00 €
○ de 45 à 49 membres :	2,00 €
○ de 50 à 99 membres :	1,00 €
○ à partir de 100 membres :	offerte

8.4 Patch PVC Collector 2025



Design du patch pvc collector 2025

Le patch 2025 n'est pas seulement un accessoire visuel, c'est une véritable déclaration d'appartenance et de soutien à notre communauté d'Airsoft. Il met en lumière les clubs affiliés à la Fédération, dont l'engagement constant contribue à la défense et au développement de l'Airsoft.

Un Patch qui Fait Sens

Dès l'instant où vous le portez, vous devenez l'ambassadeur des valeurs fondamentales de l'Airsoft responsable. Les couleurs de la Fédération, fièrement affichées, représentent notre solidarité et notre engagement collectif. Ensemble, nous portons haut les principes de respect, de fair-play et de sécurité sur chaque terrain.

Symbole d'Unité et de Dynamisme

Le design, dynamique et moderne, reflète l'esprit d'équipe et la diversité de nos clubs. Chaque élément graphique évoque la coopération et le professionnalisme des équipes. Les figures d'airsofteurs équipés symbolisent la stratégie, la précision et la discipline, tout en rappelant la convivialité et la passion qui animent nos licenciés.

L'Affirmation d'une Communauté Forte

Plus qu'un accessoire, ce patch est l'affirmation visuelle d'une communauté soudée. Il incarne la fierté d'appartenir à une Fédération qui promeut un Airsoft légal, respectueux des règles et tourné vers l'avenir. En le portant, vous montrez votre soutien actif à cette mission,

tout en renforçant les liens avec vos pairs. Ce patch collector n'est pas simplement un objet de collection. Il est l'extension de votre engagement à promouvoir un Airsoft sûr et respectueux, où l'entraide et l'excellence sont au cœur de nos actions.

Un échange a lieu avec l'Assemblée qui exprime, majoritairement, apprécier le nouveau design et être intéressé pour souscrire à l'option patch collector à 6 €. Des remarques sont faites sur des points de design qui pourraient, peut-être, être améliorés. Le Président en prend note et assure qu'il en discutera avec le fournisseur.

8.5 Précisions

Les demandes d'affiliations et de licences 2024 seront closes le 1er novembre 2024.

L'ouverture des demandes 2025 dépendra de l'avancement des travaux sur la version 3.2 du GESAD, l'objectif étant une ouverture au 15 novembre 2024.

8.6 Vote du budget prévisionnel

Le Président soumet au vote de l'Assemblée le budget prévisionnel.

Avec 235 voix pour, le budget prévisionnel est validé à l'unanimité par l'Assemblée.

9 Fin de séance

Le Président demande à l'Assemblée s'il reste des questions, ou des points à porter au compte-rendu. En l'absence de réponses, l'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les licenciés présents d'avoir fait le déplacement et lève la séance à 18h10.

Certifié conforme le 06/11/2024

Le Président, Benoit MARIUS :

La Secrétaire, Laetitia CERVANTES :

COMPTE DE RESULTAT 2023

CHARGES

1 - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
NATURE	2022	Prévisions 2023	2023	Delta Prévision	Evolution	Prévisions 2024

A - CHARGES ADMINISTRATIVES						
Charges de gestion courante	859,62 €	100,00 €	926,87 €	826,87%	7,82%	350,00 €
Fournitures	5 283,50 €	3 800,00 €	4 611,55 €	21,36%	-12,72%	4 480,00 €
Frais téléphoniques	404,35 €	433,00 €	436,85 €	0,89%	8,04%	474,85 €
Frais postaux	5 046,43 €	3 550,40 €	8 133,08 €	129,08%	61,17%	5 547,90 €
Déplacements, missions, réceptions	7 825,34 €	10 000,00 €	5 094,83 €	-49,05%	-34,89%	5 500,00 €
Assurances	9 723,63 €	10 000,00 €	11 013,79 €	10,14%	13,27%	11 050,00 €
Locations informatiques	2 537,35 €	3 500,00 €	2 722,30 €	-22,22%	7,29%	2 780,00 €
Locations immobilières	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%	0,00%	0,00 €
Rémunération des personnels	19 861,15 €	20 775,56 €	22 784,52 €	9,67%	14,72%	24 000,00 €
Charges sociales et de personnel	9 619,94 €	8 730,00 €	10 067,93 €	15,33%	4,66%	10 500,00 €
SOLDE	61 161,31 €	60 888,96 €	65 791,72 €	8,05%	7,57%	64 682,75 €

B - CHARGES FINANCIERES						
Frais bancaire LCL	534,89 €	500,00 €	275,01 €	-45,00%	-48,59%	450,00 €
Frais bancaire Paypal	886,13 €	810,00 €	830,12 €	2,48%	-6,32%	860,00 €
SOLDE	1 421,02 €	1 310,00 €	1 105,13 €	-15,64%	-22,23%	1 310,00 €

C - PUBLICITE ET COMMUNICATION						
Publicités, relations publiques	5 958,31 €	1 500,00 €	1 434,98 €	-4,33%	-75,92%	3 000,00 €
SOLDE	5 958,31 €	1 500,00 €	1 434,98 €	-4,33%	-75,92%	3 000,00 €

TOTAL FONCTIONNEMENT	68 540,64 €	63 698,96 €	68 331,83 €	7,27%	-0,30%	68 992,75 €
-----------------------------	--------------------	--------------------	--------------------	--------------	---------------	--------------------

2 - DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
Petits Logiciels	84,00 €	3 300,00 €	912,32 €	-72,35%	986,10%	8 700,00 €
Mobilier	1 290,73 €	1 000,00 €	59,99 €	-94,00%	-95,35%	1 000,00 €
Equipement	8 857,73 €	4 500,00 €	3 911,72 €	-13,07%	-55,84%	3 500,00 €
Pertes sur créances irrécouvrables	14,00 €	50,00 €	0,00 €	-100,00%	-100,00%	35,00 €
Achats de marchandises	5 784,00 €	4 000,00 €	5 717,46 €	42,94%	-1,15%	4 580,00 €
SOLDE	16 030,46 €	12 850,00 €	10 601,49 €	-17,50%	-33,87%	17 815,00 €

TOTAL INVESTISSEMENT	16 030,46 €	12 850,00 €	10 601,49 €	-17,50%	-33,87%	17 815,00 €
-----------------------------	--------------------	--------------------	--------------------	----------------	----------------	--------------------

TOTAL CHARGES	84 571,10 €	76 548,96 €	78 933,32 €	3,11%	-6,67%	86 807,75 €
----------------------	--------------------	--------------------	--------------------	--------------	---------------	--------------------

PRODUITS

4 - RESSOURCES PROPRES						
NATURE	2022	Prévisions 2023	2023	Delta Prévision	Evolution	Prévisions 2024

A - RESSOURCES FEDERALES						
Cotisations	77 109,59 €	70 000,00 €	77 517,44 €	10,74%	0,53%	75 000,00 €
SOLDE	77 109,59 €	70 000,00 €	77 517,44 €	10,74%	0,53%	75 000,00 €

B - VENTES						
Ventes de produits	462,90 €	400,00 €	489,70 €	22,43%	5,79%	400,00 €
SOLDE	462,90 €	400,00 €	489,70 €	22,43%	5,79%	400,00 €

C - REVENUS FINANCIERS						
Intérêts du compte-livret	215,00 €	100,00 €	643,99 €	543,99%	199,53%	500,00 €
SOLDE	215,00 €	100,00 €	643,99 €	543,99%	199,53%	500,00 €

D - REVENUS DIVERS						
Dons manuels	69,07 €	70,00 €	181,89 €	159,84%	163,34%	70,00 €
Produits de gestion courante	263,19 €	100,00 €	666,39 €	566,39%	153,20%	150,00 €
SOLDE	332,26 €	170,00 €	848,28 €	398,99%	155,31%	220,00 €

5 - AIDES ET SUBVENTIONS						
Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%	0,00%	0,00 €
Subventions d'exploitation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%	0,00%	0,00 €
SOLDE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%	0,00%	0,00 €

6 - PRESTATIONS EN NATURE						
Bénévolat	247 054,17 €	200 000,00 €	232 982,60 €	16,49%	-5,70%	200 000,00 €
Prestations en nature	7 574,53 €	7 000,00 €	4 425,16 €	-36,78%	-41,58%	3 500,00 €
Emploi des prestations en nature	7 574,53 €	7 000,00 €	4 425,16 €	-36,78%	-41,58%	3 500,00 €
Personnel bénévole	247 054,17 €	200 000,00 €	232 982,60 €	16,49%	-5,70%	200 000,00 €
SOLDE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%	0,00%	0,00 €

TOTAL PRODUITS	78 119,75 €	70 670,00 €	79 499,41 €	12,49%	1,77%	76 120,00 €
-----------------------	--------------------	--------------------	--------------------	---------------	--------------	--------------------

	2022	Prévisions 2023	2023	Delta	Evolution	Prévisions 2024
RESULTAT DE L'EXERCICE	-6 451,35 €	-5 878,96 €	566,09 €	-109,63%	-108,77%	-10 687,75 €
REPORT N-1	53 591,72 €	47 140,37 €	47 140,37 €	0,00%	-12,04%	47 706,46 €
SOLDE	47 140,37 €	41 261,41 €	47 706,46 €	15,62%	1,20%	37 018,71 €

COMPTE DE RESULTAT 2024

CHARGES

1 - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
NATURE	2023	Prévisions 2024	2024	Delta Prévision	Tendance annuelle	Prévisions 2025

A - CHARGES ADMINISTRATIVES						
Charges de gestion courante	926,87 €	350,00 €	78,12 €	-66,52%	117,18 €	120,00 €
Fournitures	4 611,55 €	4 480,00 €	1 071,02 €	-54,10%	2 056,53 €	3 260,00 €
Frais téléphoniques	436,85 €	474,85 €	258,91 €	-10,74%	423,86 €	423,86 €
Frais postaux	8 133,08 €	5 547,90 €	3 524,16 €	-29,54%	3 909,16 €	5 042,00 €
Déplacements, missions, réceptions	5 094,83 €	5 500,00 €	2 380,90 €	-7,62%	5 080,90 €	5 500,00 €
Assurances	11 013,79 €	11 050,00 €	11 835,16 €	7,11%	11 835,16 €	10 944,15 €
Locations informatiques	2 722,30 €	2 780,00 €	642,01 €	-59,76%	1 118,81 €	3 050,00 €
Locations immobilières	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00 €
Rémunération des personnels	22 784,52 €	24 000,00 €	15 627,59 €	-1,37%	23 671,39 €	24 000,00 €
Charges sociales et de personnel	10 067,93 €	10 500,00 €	6 935,60 €	-0,92%	10 403,40 €	10 611,47 €
SOLDE	65 791,72 €	64 682,75 €	42 353,47 €	-9,38%	58 616,39 €	62 951,48 €

B - CHARGES FINANCIERES						
Frais bancaire LCL	275,01 €	450,00 €	220,92 €	-33,68%	298,44 €	300,00 €
Frais bancaire Paypal	830,12 €	860,00 €	596,17 €	-10,33%	771,17 €	860,00 €
SOLDE	1 105,13 €	1 310,00 €	817,09 €	-18,35%	1 069,61 €	1 160,00 €

C - PUBLICITE ET COMMUNICATION						
Publicités, relations publiques	1 434,98 €	3 000,00 €	293,52 €	-65,55%	1 033,52 €	2 500,00 €
SOLDE	1 434,98 €	3 000,00 €	293,52 €	-65,55%	1 033,52 €	2 500,00 €

TOTAL FONCTIONNEMENT	68 331,83 €	68 992,75 €	43 464,08 €	-11,99%	60 719,52 €	66 611,48 €
-----------------------------	--------------------	--------------------	--------------------	----------------	--------------------	--------------------

2 - DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
Petits Logiciels	912,32 €	8 700,00 €	1 104,66 €	21,68%	10 585,86 €	1 980,00 €
Mobilier	59,99 €	1 000,00 €	1 759,96 €	76,00%	1 759,96 €	1 000,00 €
Equipement	3 911,72 €	3 500,00 €	3 044,91 €	9,85%	3 844,91 €	4 000,00 €
Pertes sur créances irrécouvrables	0,00 €	35,00 €	0,00 €	-50,00%	17,50 €	35,00 €
Achats de marchandises	5 717,46 €	4 580,00 €	2 564,57 €	94,20%	8 894,57 €	6 330,00 €
SOLDE	10 601,49 €	17 815,00 €	8 474,10 €	40,91%	25 102,80 €	13 345,00 €

TOTAL INVESTISSEMENT	10 601,49 €	17 815,00 €	8 474,10 €	40,91%	25 102,80 €	13 345,00 €
-----------------------------	--------------------	--------------------	-------------------	---------------	--------------------	--------------------

TOTAL CHARGES	78 933,32 €	86 807,75 €	51 938,18 €	-1,14%	85 822,32 €	79 956,48 €
----------------------	--------------------	--------------------	--------------------	---------------	--------------------	--------------------

PRODUITS

4 - RESSOURCES PROPRES						
NATURE	2023	Prévisions 2024	2024	Delta Prévision	Tendance annuelle	Prévisions 2025

A - RESSOURCES FEDERALES						
Cotisations	77 517,44 €	75 000,00 €	57 277,58 €	-7,63%	69 277,58 €	78 712,97 €
SOLDE	77 517,44 €	75 000,00 €	57 277,58 €	-7,63%	69 277,58 €	78 712,97 €

B - VENTES						
Ventes de produits	489,70 €	400,00 €	1 292,80 €	277,53%	1 510,14 €	1 200,00 €
SOLDE	489,70 €	400,00 €	1 292,80 €	277,53%	1 510,14 €	1 200,00 €

C - REVENUS FINANCIERS						
Intérêts du compte-livret	643,99 €	500,00 €	1 281,34 €	156,27%	1 281,34 €	500,00 €
SOLDE	643,99 €	500,00 €	1 281,34 €	156,27%	1 281,34 €	500,00 €

D - REVENUS DIVERS						
Dons manuels	181,89 €	70,00 €	30,00 €	-57,14%	30,00 €	40,00 €
Produits de gestion courante	666,39 €	150,00 €	55,80 €	549,81%	974,71 €	150,00 €
SOLDE	848,28 €	220,00 €	85,80 €	356,69%	1 004,71 €	190,00 €

5 - AIDES ET SUBVENTIONS						
Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00 €
Subventions d'exploitation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00 €
SOLDE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00 €

6 - PRESTATIONS EN NATURE						
Bénévolat	232 982,60 €	200 000,00 €	256 643,31 €	92,48%	384 964,97 €	280 000,00 €
Prestations en nature	4 425,16 €	3 500,00 €	4 538,55 €	130,24%	8 058,55 €	6 000,00 €
Emploi des prestations en nature	4 425,16 €	3 500,00 €	4 538,55 €	130,24%	8 058,55 €	6 000,00 €
Personnel bénévole	232 982,60 €	200 000,00 €	256 643,31 €	92,48%	384 964,97 €	280 000,00 €
SOLDE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00 €

TOTAL PRODUITS	79 499,41 €	76 120,00 €	59 937,52 €	-4,00%	73 073,77 €	80 602,97 €
-----------------------	--------------------	--------------------	--------------------	---------------	--------------------	--------------------

	2023	Prévisions 2024	2024	Delta	Tendance annuelle	Prévisions 2025
RESULTAT DE L'EXERCICE	566,09 €	-10 687,75 €	7 999,34 €	19,28%	-12 748,55 €	646,50 €
REPORT N-1	47 140,37 €	47 706,46 €	47 706,46 €	0,00%	47 706,46 €	34 957,91 €
SOLDE	47 706,46 €	37 018,71 €	55 705,80 €	-5,57%	34 957,91 €	35 604,41 €